

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 mai 2025

Convocation du : 15 mai 2025

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Grégory PICKEU, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Arnaud MARIE, Bernard HAESEBROECK, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas BLACTOT

DE25.073

**SERVICE PROMOTION SANTÉ ET HANDICAP
COMMISSION ARMENTIEROISE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CAA)
RAPPORT ANNUEL 2024**

Autorisation - Approbation

0380

Par délibération n°DE14.137 datée du 26 septembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la ré-orientation de la Commission Armentérioise pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CAAPH) en Commission Armentérioise pour l'Accessibilité (CAA) composée d'élus et de techniciens de la collectivité, d'associations représentant les personnes en situation de handicap et personnes âgées, et d'usagers.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

La collectivité a ainsi pour obligation l'élaboration d'un rapport annuel faisant état des travaux et préconisation de la CAA en matière d'accessibilité.

Le document se doit d'être transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernées par le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte et d'approuver le rapport établi.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thomas BLACTOT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS

Pôle Citoyenneté et Solidarité

Service Santé et Handicap

CAA

Commission Armentérioise pour l'Accessibilité

Commission communale pour l'accessibilité

Rapport annuel 2024

L'accessibilité pour tous



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le



ID : 059-215900176-20250522-DE25073-DE

SOMMAIRE

Table des matières

<i>I Données générales</i>	5
A- Informations administratives de la commune.....	5
B- Informations administratives de la CAA.....	5
a. Délibération et arrêté.....	5
b. Gouvernance de la CAA.....	6
c. Structures de la ville.....	7
<i>II Missions et activités des groupes Projet</i>	8
A- Le groupe « ERP-signalétique ».....	8
B- Le groupe « Vivre Ensemble».....	9
C- Le groupe « Sensibilisation ».....	11
<i>III État de l'accessibilité du territoire</i>	12
A- Les transports.....	12
B- La voirie.....	12
C- Le cadre bâti.....	12
<i>IV Continuité de la politique d'accompagnement du handicap</i>	13
1- L'ACCÈS A LA CULTURE.....	14
2- SENSIBILISATIONS EN MILIEU SCOLAIRE.....	15
3- LES ACTIONS DE SANTÉ.....	18
4- TÉLÉTHON.....	20
5- LES AUTRES ACTIONS.....	21
<i>V Perspectives 2025</i>	23

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le



ID : 059-215900176-20250522-DE25073-DE

I Données générales

A- Informations administratives de la commune

Ville d'Armentières
Place du Général de Gaulle
59280 ARMENTIERES

Nombre d'habitants : 25 812 habitants
Superficie : 6,28 km²
Densité : 4110 hab. /km²

Maires : Bernard HAESEBROECK du 1^{er} janvier au 12 septembre 2024
Jean-Michel MONPAYS du 29 septembre au 31 décembre 2024
Adjointe déléguée à l'accompagnement du handicap : Martine COBBAERT
Conseillère municipale sur l'accessibilité : Cristiane DELESTREZ
Référente CCA : Chloé MONTMARTIN

La ville d'Armentières est intégrée à la Métropole Européenne de Lille (MEL).

B- Informations administratives de la CAA

a. Délibération et arrêté

La **délibération n°DE14.137 du 26 septembre 2014** a mis en place la Commission Armentieroise pour l'Accessibilité (CAA). Elle se compose d'élus, de représentants des associations accueillant des personnes en situation de handicap et personnes âgées, d'usagers et de représentants des services de la commune et de ses établissements publics.

L'**arrêté M24-014** acte la composition du comité de pilotage :

Pour les élus :

- M. Bernard HAESEBROECK, Maire d'Armentières, Vice Président de la Métropole Européenne de Lille; Président de la CAA ;
- Mme Martine COBBAERT, adjointe au Maire déléguée au Logement, aux Seniors, à la vie associative, à l'Accompagnement social, à l'Accompagnement du handicap ; Vice-présidente de la CAA ;
- M. Laurent DERONNE, Adjoint au Maire délégué à la tranquillité publique, à la prévention de la délinquance, à la gestion du Patrimoine, aux travaux et à l'urbanisme ;
- M. Jean-Jacques DERUYTTER, Conseiller Municipal.

Pour les associations et représentants d'usagers :

- Mme MARZIN Hélène ; cheffe de service en charge de l'autonomie au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- M. VANDECANDELEARE Pierre, référent de secteur, (CCAS) ;
- M. EL HAJALI Bilel, référent planning, (CCAS) ;
- M DROUET Pierre, citoyen armentériois ;
- Mme HUJEU Jocelyne, citoyenne armentérioise ;
- M. BOCHU Martin, adhérent ASRL, citoyen armentériois ;
- M. DOOLAEGHE Jean-Louis, adhérent ASRL, citoyen armentériois ;
- Mme MAZOUZI Mounira, présidente de Guidons solidaire ;
- Mme DEBAQUE Angela, référente pour l'Association des Flandres pour l'Éducation, la formation des Jeunes et l'Insertion sociale et professionnelle (AFEJI) ;
- M. DUFOUR Philippe, adhérent AFEJI ;
- M. POIX Christophe, adhérent AFEJI ;
- M. LEFEBVRE Frédéric, adhérent AFEJI.

Pour les techniciens de la ville :

- Mme DERONNE Pauline, Cheffe du service Santé et Handicap (SPSH) ;
- Mme MONTMARTIN Chloé, Coordinatrice Handicap, Service Promotion Santé et Handicap (SPSH), Coordinatrice de la CAA ;
- M. DRIS Djamel, direction de la transition numérique ;
- Mme HOCHEDÉZ Corinne, service Voirie ;
- Mme VITSE Marjorie, service maison des Seniors;

b. Gouvernance de la CAA

• L'assemblée plénière

Elle se réunit une fois par an. Elle est présidée par monsieur Le Maire et est composée par les élus et les représentants des associations, des structures, des services communaux et des usagers. Elle a pour but de rapporter les travaux de la CAA, de présenter le rapport d'activités et de recenser les besoins des partenaires.

• Les groupes projet

Ils ont pour mission la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques fixées dans le cadre d'une démarche partenariale. Ils sont au nombre de trois. Ces groupes sont composés de la coordinatrice handicap et de chacun des membres volontaires nommés dans l'arrêté M24-014, qui se sont inscrits dans un ou plusieurs groupes de travail, en fonction de la thématique traitée.

Les groupes de travail se réunissent 3 à 4 fois par an. En fonction des actions mises en œuvre, il est possible d'augmenter le nombre de réunions.

- *La Coordinatrice Handicap*

Elle anime et coordonne les groupes projets.

Elle rédige les comptes-rendus de travail.

Elle accompagne les commerçants dans la mise en accessibilité de leur ERP.

Elle soutient et participe aux projets des structures spécialisées de la ville.

Elle met en place des projets à destination des personnes en situation de handicap.

c. Structures de la ville

On retrouve sur le territoire armentiérois essentiellement des structures d'accompagnement du handicap mental et psychique.

Parmi les structures du champ du handicap mental, **l'AFEJI, les Papillons Blancs et l'ASRL** sont bien implantés sur le territoire par leurs résidences, l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et le Service d'Accueil de Jour.

Cependant, d'autres structures sur les territoires limitrophes comme l'IME Jean Lombart à Houplines et l'ESAT de l'AFEJI rayonnent sur la ville. Des travailleurs armentiérois habitent dans d'autres villes comme inversement, des scolaires houplinois ont leur domicile sur Armentières.

Par la présence de **l'EPSM Lille Métropole**, il existe plusieurs structures relevant du handicap psychique ou travaillant dans le champ de la santé mentale : la résidence Léonard de Vinci, le centre Erasme...

Le handicap moteur, associé à d'autres déficiences, est représenté par la résidence Berthe Morisot et par l'ANAJI, association créée par l'ancien maire d'Armentières M. Gérard HAESEBROECK.

II Missions et activités des groupes Projet

A- Le groupe « ERP-signalétique »

Ce groupe est mis en place afin de :

- vérifier l'avancée des travaux des ERP de la ville, et de suivre l'AD'AP
- proposer des documents en FALC (Facile à Lire et A Comprendre) dans les lieux où il faut s'inscrire

=> La ville d'Armentières a en charge 76 bâtiments recevant du public. Un AD'AP a été déposé en 2015 afin de faire les travaux progressivement.

Des déclarations d'accessibilité, de travaux et de dérogation sont envoyées en préfecture dès que possible afin de suivre le volet administratif.

=> Afin que chacun puisse être autonome pour remplir les feuilles d'inscription ou les demandes officielles, le groupe a proposé de créer des documents en FALC. Pour ce faire, des personnes en situation de déficience intellectuelle ont participé.

Cette année, 6 documents de l'État Civil ont été créés :

- faire une photo d'identité,
- déclarer une naissance
- demande de passeport (pour les personnes majeures et mineures)
- demande de carte d'identité (pour les personnes majeures et mineures)

Armentières
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
Conseil : Remplissez votre pré-demande sur : ants.gouv.fr
et imprimez la pré-demande.
Si le demandeur est majeur : il doit être présent au dépôt et à la remise de la carte d'identité.
Si le demandeur est un mineur : il doit être présent en même temps que ses parents.
Pour remplir l'imprimé vous devez connaître les nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents.
EXCLUSIVEMENT SUR RENDEZ-VOUS : (Merci de prévenir en cas d'empêchement)
Sur le site www.armentieres.fr ou 03.61.76.21.53 – 03.61.76.21.54 – 03.61.76.21.56

PIECES A PRESENTER

- ☐ La carte nationale d'identité à renouveler
Si l'ancienne carte d'identité comporte une erreur d'état civil : fournir un acte de naissance de - de 3 mois.
Si vous n'avez pas de carte d'identité sécurisée (ou si elle est périmée depuis plus de 5 ans) ou de passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans : valider ou périmé depuis moins de 5 ans pour les passeports électroniques ou biométriques. Fournir un acte de naissance daté de moins de 3 mois si votre commune de naissance n'est pas désamplifiée.
- ☐ 1 photo d'identité récente (moins de 4 ans pour les majeurs, moins de 6 mois pour les mineurs) parfaitement rectangulaire (35x45mm non découpée, sans rien dans les cheveux, visage dégagé, sans lunettes, sans sourcil, bouche fermée, fond blanc uni).
- ☐ 1 justificatif de domicile de moins d'un an à votre nom et prénom (lecture EDF, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition sur le revenu, quittance de loyer HLM, facture internet imprimée par vos soins).
- ☐ Si vous êtes hébergé par une tierce personne ou si vous êtes majeur et que vous habitez chez vos parents, fournir une attestation d'hébergement (prénoms à votre ou à votre état civil ou à l'accueil) et présenter la pièce d'identité de l'hébergeant (ou une photocopie recto-verso) ainsi qu'un justificatif de domicile récent à son nom.
- ☐ Si vous êtes né à l'étranger ou si vos parents sont tous les deux nés à l'étranger et que vous ne possédez pas de carte d'identité ou de passeport : fournir un justificatif de nationalité française (certificat de nationalité ou décret de nationalité française) si cette mention ne figure pas dans votre acte de naissance daté de - de 6 mois.
- ☐ Un acte de mariage pour les femmes mariées.
- ☐ Le livret de famille pour les femmes veuves.
- ☐ Le jugement de divorce mentionnant l'abandon de part et de l'ex-époux pour les femmes divorcées qui souhaitent faire figurer le nom de leur ex-époux en tant que nom d'usage.
- ☐ Personne sous tutelle : Fournir une copie du jugement. Le futur doit être présent, il devra signer la demande et présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile à son nom ou au nom de son représentant.
- ☐ Personne sous curatelle : Fournir une copie du jugement.

PIECES SUPPLEMENTAIRES POUR LES MINEURS

- ☐ Pièce d'identité du parent qui accompagne le mineur.
- ☐ Si les parents sont divorcés ou séparés avec jugement : Fournir le jugement.
- ☐ En cas de garde alternée : Fournir le jugement, un justificatif de domicile de chaque parent et la carte d'identité des 2 parents.
- ☐ Il est important : Si les parents ne sont pas mariés, présenter un justificatif de domicile au nom de chaque parent ou un justificatif de domicile au nom des 2 parents.

PIECES SUPPLEMENTAIRES EN CAS DE PERTE OU DE VOL

- ☐ Déclaration de perte (faite au service-public.fr ou en mairie lorsque vous déposez votre demande).
- ☐ Déclaration de vol (faite au Commissariat de Police ou à la Gendarmerie).
- ☐ 25 € en timbres fiscaux désamplifiés achetés sur timbres.impots.gouv.fr ou achetés dans un débit de tabac.

ATTENTION : Cette liste n'est pas exhaustive, des pièces supplémentaires peuvent être éventuellement demandées en cas de situation particulière.



Pôle Citoyenneté et Solidarité
Direction Environnement du citoyen
Service Etat Civil
Ligne directe : 03.61.76.21.54

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR UN MAJEUR

Majeur c'est avoir 18 ans et plus
Pour faire une demande de CNI
Une CNI c'est une Carte Nationale d'Identité
Je dois aller sur le site : www.ants.gouv.fr
Sur le site :

- je remplis une pré-demande
- je prends un rendez-vous en mairie

Une pré-demande c'est préparer sa demande de CNI
Une pré-demande me permet :

- de connaître les documents à mettre dans mon dossier de demande de CNI
- d'éviter de remplir mon formulaire en mairie

J'ai besoin d'aide pour remplir ma pré-demande :
J'appelle l'accueil de la mairie au 03.61.76.21.21
Je prends un rendez-vous avec un conseiller numérique
Le conseiller va m'aider à remplir ma pré-demande
Je vais au rendez-vous à l'adresse suivante :
4, place du Général De Gaulle, 59280 Armentières

1

ATTENTION

Je suis obligé(e) d'être présent(e) pour :

- déposer en mairie ma demande de CNI
- récupérer ma CNI en mairie

Les documents à préparer

Je dois préparer comme document :

- ☐ La planche de photos complète

La photo est découpée par un agent de l'état civil
Les photos doivent être prises :

- il y a moins de 4 ans et
- respecter des règles

Pour prendre les photos en respectant les règles
Je m'aide du document **Règles des prises de photos**

☐ Un justificatif de domicile de moins de 1 an
Un justificatif de domicile c'est par exemple :

- une facture d'électricité
- une facture de téléphone

> Si je n'ai pas de justificatif de domicile
→ Je suis majeur et je suis hébergé chez un proche
Hébergé, c'est vivre chez quelqu'un

2

B- Le groupe « Vivre Ensemble »

Sa mission est de :

- diagnostiquer les rues de la commune
- établir un rapport pour demander les travaux

=> Afin d'être efficace dans le diagnostic des rues, le groupe cible, en priorité, les grands axes de la ville en utilisant des dispositifs médicaux PMR comme des fauteuils roulants, des béquilles, des déambulateurs...

En 2024, le groupe s'est de nouveau réuni pour diagnostiquer de nouvelles rues.

Les problématiques sont récurrentes :

- trous dans les trottoirs
- trottoirs trop inclinés
- abaissement des trottoirs insuffisant
- bandes podotactiles absentes ou abîmées
- plaques d'égout dangereuses



Trous dans les trottoirs



Trottoir trop haut



Bandes podotactiles abîmées



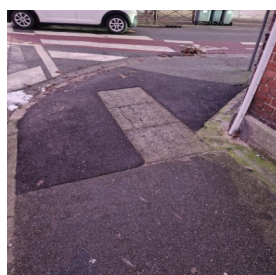
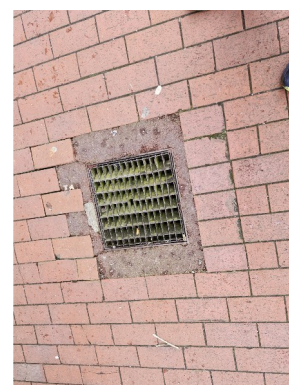
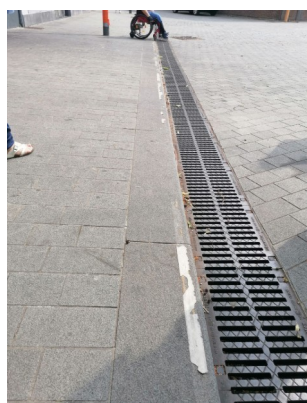
Bandes podotactiles manquantes



Plaques d'égout dangereuses

=> Depuis 2023, toutes ces irrégularités font l'objet d'une note de service, afin de permettre de demander les travaux aux services compétents (services municipaux, MEL).

Ce rapport a été pris en compte et des travaux ont commencé.



C- Le groupe « Sensibilisation »

Pour permettre un accueil des services publics accessible, la mission du groupe est de :

- mettre en place une sensibilisation à destination des agents des services publics.
- proposer un temps fort pour sensibiliser les citoyens

De nombreuses sensibilisations sont possibles et ont été proposées par les volontaires du groupe.

Afin de mettre en place en temps fort de qualité, il a été décidé de créer un forum pour sensibiliser au handicap et changer le regard de gens. Pour cela, de nombreux partenaires ont été contactés.

Pour ce temps fort, il y aura des stands d'informations sur le handicap, les structures, les regards portés sur les personnes en situation de handicap, le FALC, des travailleurs handicapés qui expliqueront leur parcours... et des stands de sensibilisation (se mettre à la place de..., initiation à la sarbacane et à la boccia).

Afin que ce forum attire un maximum de personnes, il a été décidé qu'il aurait lieu en février 2025.

Le temps fort a permis de sensibiliser les personnes au handicap. Cela a permis à chacun de mieux comprendre les difficultés rencontrées quotidiennement par les personnes à mobilité réduite, de rencontrer des personnes en situation de handicap et de se rendre compte de leurs capacités, compétences...

Ce temps fort a permis aux personnes présentes de changer leur regard sur les personnes en situation de handicap et de connaître les différentes structures d'aides, d'emploi...



III État de l'accessibilité du territoire

A- Les transports

Les transports en commun sont une compétence de la MEL (Métropole Européenne de Lille). A ce titre, la mise en conformité du réseau Ilevia ne cesse de progresser.

Sur le territoire armentierois, la majorité des arrêts de bus est accessible, par la mise à la bonne hauteur des trottoirs par rapport aux bus. Les véhicules de transport permettent eux-aussi l'accueil des personnes en situation de handicap.

La continuité du service Handipole (accessible aux personnes possédant une carte mobilité inclusive ou d'invalidité d'au moins 80 %) permet d'augmenter l'accessibilité de chacun à se déplacer sur le territoire.

B- La voirie

Le diagnostic de la voirie est une compétence municipale. Pour la mettre en œuvre, comme expliqué précédemment, un groupe de la commission en a la mission. Certaines rues ont été diagnostiquées. Mais cela prend du temps au groupe. Le diagnostic doit donc être poursuivi pour la voirie.

Pour ce qui est de l'existant, le nombre de places de stationnement réservées est en augmentation et approche les 300 places.

La ville est également équipée de feux sonores qui se déclenchent via des télécommandes.

En terme de travaux pour assurer l'accessibilité, la transformation du pont de l'Attargette. Les travaux prennent en compte la piste cyclable et piétonne qui permettra à chacun de s'y déplacer sans difficulté.

C- Le cadre bâti

L'accessibilité des logements est une problématique de plus en plus présente. A ce jour, il est toujours aussi difficile de faire un recensement entre le public et le privé. Toutefois, la ville compte de nombreux logements publics accessibles, via ses nouvelles constructions et la mise aux normes de logements plus anciens. Les bailleurs sociaux, répondent aux demandes de leurs locataires pour améliorer leur accessibilité, en faisant des travaux spontanés dans les logements.

Pour les bâtiments municipaux, les travaux de mise en accessibilité sont réalisés en régie par les agents du service technique municipal ou confiés à des entreprises lorsqu'il s'agit de gros œuvre ou travaux exigeant une spécification technique.

IV Continuité de la politique d'accompagnement

Parallèlement aux actions portées ou présentées par la CAA, les services de la ville s'impliquent sur d'autres formes d'accompagnement. Ces actions sont regroupées par thématiques :

- 1- L'accès à la culture
- 2- Les sensibilisations en milieu scolaire
- 3- Les actions de santé
- 4- Téléthon
- 5- Les autres actions

I- L'ACCÈS A LA CULTURE

De nombreux services se sont adaptés afin d'inclure les personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap, dans leurs activités. C'est le cas des accueils collectifs de mineurs, des activités culturelles avec l'inclusion d'une personne pluri-handicapée dans l'atelier de couture.

D'autres actions se sont développées afin de donner à tous l'accès à la culture.

I- Développement du fonds documentaire adapté :

La Médiathèque dispose d'un fonds documentaire adapté composé de :

Grands Caractères : 796 livres pour les adultes, les ados et la jeunesse

Livres Audio : 755 pour les adultes, les ados et la jeunesse

La Médiathèque disposait de livres en braille, mais suite à une demande inexistante, elle a fait don de tous ses ouvrages à l'école des jeunes aveugles de Lille.

2- Des spectacles pour tous:

- Le théâtre Le Vivat est accessible à tous et réserve des places pour les personnes à mobilité réduite.

- De plus, pour tous les spectacles, il est possible de demander un casque qui assure un soutien auditif, gratuitement.

- Un spectacle proposant le sur-titrage a été proposé.

- Deux spectacles en audio-description ont été mis en place en direct assurés par une comédienne.



2- SENSIBILISATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Depuis 2022, le Service Promotion Santé et Handicap a pour objectif de sensibiliser un maximum de personnes sur le handicap. Après avoir approfondi les connaissances des agents d'accueil de la municipalité, il s'est avéré primordial de proposer ces sensibilisations à un public plus jeune.

C'est pourquoi, des actions ont été mises en place afin de permettre aux élèves de CE2 des écoles primaires publiques et des 5ème d'un collège de la Ville, l'adoption de comportements favorables à l'intégration des personnes en situation de handicap.

1- Sport Adapté

Intervention pédagogique en classe sur le handicap (0h30)

Par l'utilisation de supports audiovisuels, les élèves découvrent les différentes familles de handicap.

Intervention pédagogique sur le sport adapté (0h30)

Par la venue d'un sportif en situation de handicap, les élèves découvrent que le handicap n'est pas une fin en soi et que le sport est possible à haut niveau.

Journée sport adapté

Les élèves de 5ème découvrent divers ateliers de sports adaptés animés par leurs camarades de l'option « sport partagé ». L'un de ces ateliers est un fil rouge dont le but est de marquer un maximum de paniers de basket afin de récolter des fonds pour aider une association « Pas Sage Human Expérience » qui aide les « adulescents » en difficultés, dans l'accompagnement en organisant un trek au Népal pour se découvrir et de se sentir capable de faire autre chose.

Bilan de l'action

Les élèves se sont beaucoup investis dans cette journée. Chacun est reparti avec des connaissances sur les différents handicaps et sur le fait qu'être en situation de handicap n'implique pas l'arrêt d'une activité sportive.



2- Semaine handisport

Intervention pédagogique sur le handicap (0h15)

Les élèves sont accueillis par l'équipe et sont sensibilisés verbalement au handicap, ainsi ils découvrent le handisport et que le handicap n'est pas une limite au sport de haut niveau.

Demi-journée handisport

Les élèves de CE2 découvrent divers ateliers de handisport ou de mise en situation d'un handicap. Ainsi, ils tournent sur des ateliers tel que le basket fauteuil, le parcours en aveugle, le goal ball et un stand sur les déficiences visuelles.

Bilan de l'action en classe

Les élèves se sont montrés enthousiastes. Chacun est reparti avec des connaissances sur les différents handicaps, sur le fait qu'être en situation de handicap n'implique pas l'arrêt d'une activité sportive.



3- Sensibilisation au handicap

Intervention pédagogique en classe sur le handicap (1h)

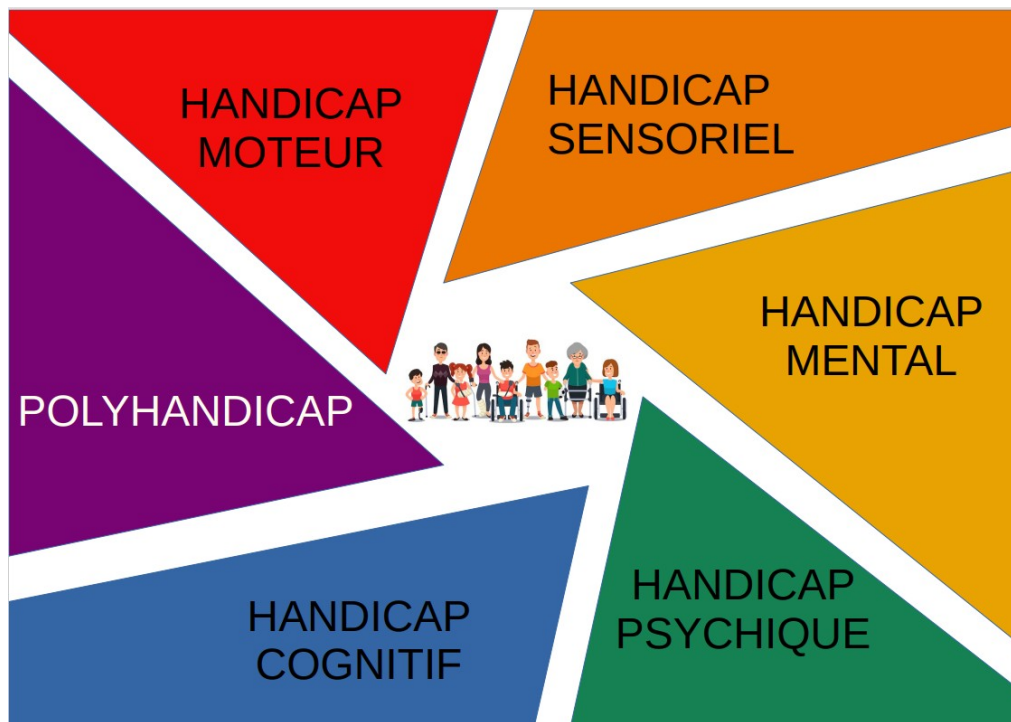
Par l'utilisation de supports audiovisuels et des discussions ouvertes, les élèves découvrent les différentes familles de handicap.

Ateliers (1h)

Les élèves de 5ème de l'option « sport partagé » découvrent divers ateliers permettant de mieux appréhender les difficultés rencontrées en fonction des handicaps : parcours en fauteuil et en béquille, atelier sur la surdité, la déficience visuelle...

Bilan de l'action

Les élèves se sont beaucoup intéressés aux explications et ont posé de nombreuses questions. Le but était qu'ils repartent avec des connaissances théoriques et pratiques pour mieux comprendre le handicap et mieux informer leurs camarades lors de la prochaine édition de sport adapté dont ils seront les meneurs.



3- LES ACTIONS DE SANTÉ

Avec le temps, les actions de santé envers les personnes en situation de handicap se sont développées pour leur permettre un meilleur suivi et une meilleure information.

Il est important que cela se poursuive afin que chacun puisse bénéficier des actions de prévention mises en place.

Afin d'améliorer l'information, les structures spécialisées ou associations sont systématiquement informées des actions de promotion de la santé menées sur le territoire.

1- Parcours du coeur

Les Parcours du Cœur ont pour but de faire reculer les maladies cardio-vasculaires par l'information, le dépistage, l'apprentissage de pratiques de vie plus saines afin d'éviter les comportements à risque au quotidien. Le SPSH, en partenariat avec l'association « Coeur en marche », a initié cet événement sur la Ville et a invité les habitants ainsi que les structures spécialisées à y participer.



2- Octobre Rose

Les personnes en situation de handicap participent deux fois moins aux dépistages nationaux de cancers ! Un dangereux constat observé par la Fédération nationale des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations (Ancrei). Face à ces statistiques alarmantes, le SPSH propose, chaque année, aux structures aidant les personnes en situation de handicap, implantées sur la ville de participer systématiquement à la campagne de dépistage nationale : Octobre Rose (Cancer du sein).

Des professionnels du service prévention de la CPAM des Flandres, du Centre Hospitalier d'Armentières (CHA) et de l'Espace Ressources Cancers (ERC), en adaptant leurs interventions (discours, outils, visites), promeuvent l'intérêt du dépistage. De plus, les personnes sensibilisées sont invitées à la Color Run, qui représente le temps fort de cette action et dont le parcours est accessible.

La Color Run a également réuni d'autres structures spécialisées. Des stands d'information y étaient tenus.



3- Mois sans tabac

En France, 13 millions d'adultes fument quotidiennement. Le tabac tue chaque année 73 000 personnes et représente la première cause de mortalité évitable. Par conséquent, le Service Promotion Santé et Handicap épaulé par la CPAM des Flandres a mis en place un projet « Meilleure mine sans nicotine » : un diététicien et l'association CedrAgir, ont permis aux adhérents de l'AFEJI d'être sensibilisés aux moyens mis en place pour diminuer ou arrêter de fumer en ayant des conseils nutritionnels pour éviter la prise de poids.



4- TÉLÉTHON

Organisé pour la première fois en 1987 par l'Association Française contre les Myopathies (AFM), le Téléthon a pour objectif de financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires (Myopathies, myotonie de Steinert) essentiellement, mais aussi sur d'autres maladies génétiques rares.

C'est dans cette optique que la ville d'Armentières a repris l'organisation du Téléthon depuis 2022.

Pour l'édition 2024, fort de son succès précédent, le SPSH a souhaité que l'évènement soit encore plus important.

A cette occasion, de nombreux services de la ville, associations et commerçants... se sont mobilisés. Un programme d'actions variées a été mis en place du samedi 5 octobre 15h au samedi 30 novembre 18h : ventes alimentaires, parcours sportifs, théâtre, vente d'enveloppes et de cases, chorale...

Cela a permis de récolter 2977,60€ qui ont été remis à l'AFM-Téléthon.



5- LES AUTRES ACTIONS

1- *Projet participatif*

Il existe à Armentières le budget participatif. Il s'agit d'un projet pour rendre les armentériens acteurs de leur choix d'aménagement de la ville. Ainsi, des habitants déposent des projets d'aménagement, et les votes sont ensuite ouverts pour que les citoyens élisent les idées qui les intéressent le plus.

C'est à cette occasion que des projets d'inclusion voient le jour, comme l'installation de bancs PMR, de bancs de musculation PMR, de jardinières ou de jeux enfants PMR.



Jardin partagé accessible avec des bancs PMR

2- *Libel'up*

Il s'agit d'une action portée par Eurasanté en lien avec la CPAM. Le but est de récupérer du matériel médical dont les gens n'ont plus l'utilité et de les remettre en état avant de les redistribuer à des personnes dans le besoin.

Armentières, via le SPSH est un point de collecte.

3- *Journées olympiques et paralympiques*

Les 17 et 18 juin 2024, afin de sensibiliser le public au Jeux olympiques et paralympiques organisés à Paris durant l'été, le service des Sports a mis en place 2 journées en centre-ville.

A cette occasion, chaque participant a pu découvrir des sports qui seront mis en avant le mois suivant (basket fauteuil, boccia...).

4- *Sensibilisation en association*

Le 30 octobre 2024, le club SOA Basket de la ville a souhaité sensibiliser outre ses jeunes au handicap. Ce sont 80 enfants de 6 à 17 ans qui ont pu être mis en situation de handicap, poser des questions et repartir avec de nombreuses réponses et une manière de voir et de penser différente.

Ils ont découvert le handicap moteur (fauteuil et béquilles), le handicap sensoriel (mal-voyant et non-voyant, surdité, lecture labiale...), et le handicap psychique (schizophrénie).



Envoyé en préfecture le 23/05/2025
 Reçu en préfecture le 23/05/2025
 Publié le
 ID : 059-215900176-20250522-DE25073-DE

5- Marché public

Des marchés publics sont passés avec des ESAT :

- pour les fauches et les tontes, l'APA
- pour le nettoyage des EPI, l'AFEJI

Suite aux travaux initiés en 2022 par la Commission Armentéroise pour l'Accessibilité et dans la continuité des actions menées par la municipalité, différents projets seront mis en place ou seront renouvelés en 2025.

- Projets initiés par la CAA :

- Suivi des Agendas d'Accessibilité Programmée
- FALC pour les documents d'inscriptions des différents sites de la ville
- Diagnostic de la voirie
- Sensibilisations du public

- Projets renouvelés en 2024 :

- « La semaine de handisport »
- « Téléthon »
- Poursuite des parcours de sensibilisation
- Poursuite des actions en relation avec la santé : Parcours du cœur, Color run, Mois sans tabac
- L'offre culturelle

- Nouveaux projets 2025

- Mise en place de journées spécifiques au handicap dans la ville
- Suivi des travaux demandés par la CAA pour la voirie